

# Flash intos Août 2024

### Travaux

#### Aménagement salle des fêtes

Les travaux ont bien avancés et devraient être finis d'ici la fin de l'été.

Il faudra faire attention à la mise en place d'un sens unique de circulation sur ce nouveau parking lors de la rentrée scolaire.

#### Aménagement des allées du cimetière

Les travaux vont également être terminés très prochainement.

#### Arbre abattu

Nous avons été contraints de faire abattre le saule pleureur qui se trouvait au milieu du jardin de la salle des fêtes. Il avait été fragilisé lors d'un gros orage et une branche en était tombée récemment, heureusement sans faire de dégât ni de blessé. Nous avons alors constaté que le tronc était devenu creux et que l'arbre risquait de tomber.

Un nouvel arbre d'une essence locale sera planté à la place.

# Incivilités **Dégradations**

Après la réfection et le remplacement des tuiles cassées sur le toit de la salle des fêtes, nous déplorons de nouveau des actes d'incivilités sur ledit toit et la façade, comme nous vous l'avions déjà signalé au mois de mai. Nous interdisons désormais à quiconque de jouer au ballon aux abords de la salle.

















# Préparations des festivités de fin d'annéé

chaque année, Comme préparons le repas de nos aînés et le spectacle de Noël pour les plus petits.

Pour rappel, l'attribution d'un cadeau lors du spectacle de Noël se fait sur inscription préalable au mois de septembre. Vous trouverez dans ce flash ledit bulletin d'inscription. Merci de respecter la date limite de remise du bulletin. Au-delà, nous serons dans l'impossibilité de satisfaire la demande. Seuls les enfants inscrits seront invités à venir chercher leur cadeau. En revanche, le spectacle est ouvert à tous les Ussois.

Le changement cette année va venir pour nos aînés. Jusque décembre 2023, les invitations pour le repas et la distribution des colis de fin d'année se faisaient en fonction des personnes inscrites sur les listes électorales. Désormais, cela se fera sur inscription pour les deux. Vous trouverez dans ce bulletin les nouvelles modalités.

Pierre Hordé

# Végétation

Nous vous rappelons que, par arrêté préfectoral, le brûlage des végétaux est INTERDIT étant donné la possibilité de dépôt de ceux-ci auprès notamment de la déchetterie d'Ocquerre. Les déchets verts sont assimilés à des déchets ménagers et leur brûlage dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros.

# Animations Ce qui s'est passé

#### Remise des prix

Samedi 15 juin, dès 10 heures, nous avons remis aux enfants de l'école le traditionnel cadeau de fin d'année. Beaucoup d'enfants manquaient à l'appel, une porte ouverte étant organisée le même jour au collège des Glacis.

Le reste des cadeaux a été distribué le lundi 17 juin directement dans les classes par M. Le maire et sa 3<sup>e</sup> adjointe.

#### Conviv'Ussy

Le 15 juin se tenait également notre 3<sup>e</sup> édition de Conviv'Ussy.

Après la remise des prix, les associations ont accueilli les petits et les grands au sein de la salle des fêtes en leur proposant diverses activités. Des structures gonflables, une pêche au canard et une animation Karaoké venaient compléter l'animation à l'extérieur.

Enfin, la buvette a agrémenté cette journée festive avec le repas offert à tous les ussois de moins de 18 ans.

Une fois encore, nous avons passé une excellente journée de partage, de fou rire et de joie.

À l'année prochaine!

#### Randonnée

Pour cette édition 2024, une cinquantaine de personnes est venue marcher le 29 juin dans les chemins entourant notre village sur une boucle totale de 9 kilomètres. La météo était de notre côté, les orages ayant décidé d'éclater en fin de journée.

À midi, les marcheurs se sont retrouvés pour profiter d'un repas offert par la mairie avec le traditionnel poulet agrémenté de riz et de pommes de terre.















Après quelques jeux sur place, dont un tir à la corde mémorable, les marcheurs sont redescendus en ligne droite jusqu'au centre du village.

#### **Fête Nationale**

Organisé par le Comité des fêtes, un repas compagnard était proposé aux Ussois sur inscription. En raison d'un orage soudain, les convives ont dû se replier dans la salle des fêtes pour profiter de ce repas.

La pluie ayant décidé de s'éloigner un moment, le feu d'artifice a pu réjouir petits et grands.

Merci au Comité des fêtes pour cette belle soirée.

#### Ce qui va se passer

#### Jeux intervillages

Le 1er septembre prochain, venez défendre les couleurs de notre village. Cela se passe chez nous sur le stade de football. Si vous avez entre 7 ans révolus et 18 ans compris il est encore temps de vous inscrire via le formulaire disponible sur panneau pocket ou le site Internet de la mairie. Vous pourrez également vous inscrire le jour même dès 8h30 au stade. Nous vous accueillerons avec plaisir.

#### Ressourcerie

L'association La Boussole organisera une ressourcerie éphémère du 23 au 29 septembre 2024 dans la salle polyvalente.

#### **Nettoyons la nature**

Comme chaque année, en partenariat avec les magasins E. Leclerc, venez nettoyer les sentes de notre village le 28 septembre entre 10h et 12h.

#### Comité des fêtes

L'association organisera son prochain loto le 12 octobre. Sur réservation.

#### **Association des joyeux anciens**

L'association organisera son loto annuel le 23 novembre.

#### **Collectif ASU**

L'ASU travaille actuellement sur des panneaux. Pour l'année prochaine, il est en projet une exposition pour les 50 ans de l'association.

#### Repas des anciens

Nous organisons le 7 décembre dans la salle des fêtes le repas pour les Ussois de plus de 65 ans.

Si, jusque décembre 2023, les invitations de faisaient en fonction des inscrits sur les listes électorales de la commune, désormais nous ouvrons à tous les Ussois à partir de 65 ans sur présentation d'un justificatif de domicile (électricité, gaz ou téléphone). Vous trouverez dans ce flash le formulaire d'inscription à nous retourner avec votre justificatif. Vous avez jusqu'au 31 octobre pour vous inscrire.

En revanche, l'inscription de toute personne non résidente à Ussy ne sera pas prise en compte. L'accompagnateur d'une personne seule ne pourra être que la fille ou le fils de ladite personne.

## **Colis gourmand**

Cette année, comme pour le repas, les choses changent. L'attribution ne se fera plus d'après les listes électorales mais sur inscription avec présentation d'un justificatif de domicile à Ussy (facture de téléphone, taxe d'habitation pour ceux qui la payent encore, facture d'eau, de gaz ou d'électricité).

Si vous êtes né(e) avant le 1er janvier 1955 et souhaitez bénéficier du colis, nous vous remercions de bien vouloir remplir le coupon-réponse colis de Noël 2024, disponible cidessous et de nous le retourner avant le 20 septembre 2024.

Ceci nous permettra de passer les commandes dans les temps.

La distribution aura lieu le dimanche 15 décembre 2024 de 9h30 à 12h00, dans la salle des fêtes autour d'un café de Noël.





#### **Bons cadeaux**

Il sera également distribué des bons cadeaux pour les Ussois de + de 70 ans qui sont « non imposables », c'est-à-dire que sur la ligne « Revenu imposable » de l'avis d'impôt 2024 sur les revenus 2023 (page 2) les montants minimum à ne pas dépasser sont :

- pour une personne seule et 1 part : 17 133 euros ;
- pour un couple et 2 parts :32 000 euros.

RAPPEL: ce n'est pas parce que vous ne payez pas d'impôt que vous n'êtes pas imposable.

Merci de vous présenter en mairie début décembre avec votre avis d'imposition 2024 sur les revenu 2023 reçu au mois d'août pour la délivrance de ces bons.

#### Cadeau de Noël

Les enfants de notre village de la naissance au CM2 bénéficie d'un cadeau offert par la mairie et remis lors du spectacle de Noël. Le spectacle aura lieu le 14 décembre 2024. Cette remise se fait sur inscription.

Vous trouverez ci-dessous le formulaire à remplir et déposer en mairie avant le 28 septembre pour que nous puissions commander le nombre exact de cadeaux.







RÉSERVATION COLIS DE NOËL POUR LES + 70 ANS
M. (nom/prénom)
Date de naissance
Mme (nom/prénom)
Date de naissance
Adresse:
N° de téléphone :
Joindre votre justificatif de domicile. Réservation avant le 20 septembre 2024.
Le colis sera à retirer en salle des fêtes le dimanche 15 décembre 2024 entre 9h30
et 12h00 autour d'un café de Noël.
Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer ce jour, les colis seront dispo-
nibles en mairie à partir du 16 décembre jusqu'au 18 janvier 2025 dernier délai.
RÉSERVAT <mark>ION REPAS NOËL POUR LES + 65</mark> ANS
M ou Mme (nom/prénom)
Date de naissance
Adresse:
N° de téléphone :
sera accompagné(e) de M ou Mme (nom/prénom)
Lien avec la personne principale :
☐ Époux ou Épouse ☐ Compagne ou Compagnon ☐ Enfant
Joindre votre justificatif de domicile pour toute réservation (avant le 31 octobre)
INSCRIPTION ENFANTS NOËL 2024
Pour les enfants ussois de la naissance au CM2
À retourner en mairie au plus tard le 28 septembre

	F	G	Nom	Prénom	DDN	Classe	Adresse
1							
1							
						VAVE	